



FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte-rendu CGT du CHSCT DIR Ouest du 5 juillet 2021

Point 1 : Appel et vérification du quorum :

La CGT lit une déclaration (en pièce jointe et disponible sur l'intranet).

Sur le projet de Loi 3DS qui serait redevenu Loi 4D, le Président indique que le Ministère a identifié par carte les réseaux qui seraient transférables suite à la Loi, au maximum 2000 kms resteraient Etat, pour la DIR Ouest, l'ensemble des routes seraient transférables mis à part l'A84 et la RN137. Les départements, les régions et les métropoles seront consultés en début d'année 2022.

Sur les baisses d'effectifs, le Président indique qu'il se déplacera sur le territoire de la DIR Ouest à partir du mois de septembre pour rencontrer les agents et indiquer entre autre où se feront les suppressions d'effectifs.

Point 2 : Analyse et prévention du geste suicidaire : restitution de l'expertise du cabinet Degest :

Suite au suicide d'un agent de la DIR Ouest le 22 septembre 2020, survenu sur le réseau routier du CEI où il était affecté, la CGT avait fait voter l'ensemble des membres du CHSCT, lors de la séance du CHSCT du 1^{er} octobre 2020. Ceux-lles-ci ont, par leur délibération à l'unanimité, fait la demande de la réalisation d'une expertise indépendante « risque grave ».

Le cabinet « Degest » (cabinet agréé par le Ministère du Travail) a été retenu par la Direction de la DIR Ouest, pour faire une expertise, mais seulement sur le périmètre de l'exploitation. Le cabinet a donc réalisé 29 entretiens (direction, CHSCT, acteurs de la prévention, SMT, CIGT, 5 CEI et 2 demi-journées d'observation du travail au sein de 2 CEI.

Deux représentantes du cabinet Degest nous présentent le rapport d'expertise (disponible sur l'intranet).

Il est éloquent et démontre les problématiques souvent liées au manque d'effectifs et à l'absence de visibilité sur l'avenir.

Le rapport rédigé par ce cabinet indépendant conforte la position de la CGT, qui dénonce depuis longtemps les conséquences néfastes des suppressions d'effectifs sur la santé mentale et physique des agents.

Le rapport précise des recommandations, telles que l'accompagnement des agents, le renforcement du service social, revoir l'organisation, un diagnostic plus approfondi sur les situations de travail, anticipation des départs en retraite...

Pour la CGT, rien ne pourra s'améliorer sans les effectifs nécessaires pour effectuer l'ensemble de nos missions, le Président n'apporte aucune réponse positive, n'étant pas maître des suppressions d'effectifs. La CGT a rappelé à la Direction qu'elle se doit d'assurer la sécurité et la santé mentale et physique des agents et face à ce rapport, elle ne peut rester sans rien faire, il en va de sa responsabilité y compris juridiquement.

La CGT demande à voter une motion : *les membres du CHSCT de la DIR Ouest exigent un moratoire immédiat des suppressions d'effectifs, la titularisation des contractuel-le-s et l'embauche d'emplois statutaires nécessaires pour exercer l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que la prolongation de l'expertise envers l'ensemble de notre service.*

La motion est votée à l'unanimité des membres du CHSCT présent-es.

Le Président accepte de poursuivre avec le cabinet Degest l'expertise sur l'ensemble du service de la DIR Ouest.

Pour information, la CGT a envoyé le rapport d'expertise avec un courrier à tous les sénateurs·rices avant le passage au sénat de la Loi 4D, à tous les Président·e·s de Conseils Départementaux (afin qu'ils connaissent l'état du service avant de prendre position en toute connaissance de cause sur d'éventuels transferts), Préfet·e·s, et parlementaires.

Nous mettons un lien dans le mail d'envoi de ce compte-rendu, où vous pouvez trouver ce rapport, nous vous invitons à le lire attentivement.

Point 3 : Point crise sanitaire covid-19 :

L'Administration nous rappelle qu'un mail a été envoyé le 30 juin 2021 à tous les agents pour synthétiser les mesures applicables et les récentes évolutions à partir du 1^{er} juillet sans fixer de date de fin compte-tenu de l'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire.

Les représentant·e·s CGT
au CHSCT de la DIR Ouest